

Juin 2010

## Bienvenue chez les VERTS

Michèle DREVET, adjointe au maire à Jouy le Moutier, et d'autres militants politiques ou associatifs ont décidé de rejoindre les VERTS.

## Regard sur la politique culturelle

Après être allé chercher le festival Furia pour le réimplanter à Cergy Pontoise, après avoir encensé cet événement culturel et voulu son développement en doublant son soutien financier au motif que Cergy Pontoise se devait de rayonner à travers un événement d'envergure régionale voire nationale, l'agglomération a subitement décidé de ne plus soutenir ce festival considérant, on ne sait sur quels critères et quelles données chiffrées, que le succès n'était pas au rendez-vous.

Que la communauté d'agglomération soit face à des contraintes budgétaires et qu'elle souhaite réduire sa participation à l'organisation d'événements aurait été compréhensible. Mais est ce là le vrai motif quand on constate que les 400 000 euros réservés au budget 2010 pour Furia (suivant l'engagement sur trois ans affirmé par une délibération du 02 octobre 2007), ont fait l'objet d'une redistribution sur divers autres événements existants ou à venir. Mais sur quels critères, sur quelles orientations ?

Quelles raisons ont donc poussé le Président et le Vice-Président concerné de l'agglomération à prendre cette décision ? L'accueil de Furia avait fait l'objet d'un débat (notamment sur sa localisation) au sein de l'institution. Il semble que la décision de retirer son soutien n'ait pas fait l'objet d'autant d'attention.



A côté du soutien au Conservatoire de musique et de danse et aux Théâtres, l'agglomération a-t-elle une politique culturelle intercommunale ? Ou alors assistons nous là à une gestion selon l'humeur ou l'influence des uns et des autres ?

Sans doute Furia devait, au même titre que d'autres événements culturels locaux, rechercher d'autres soutiens, une maîtrise des dépenses et l'équilibre budgétaire, mais rien ne justifiait de l'abandonner et de priver, de cette manière, une partie de la population de cet événement convivial et de qualité.

## SCoT, une vision d'avenir (suite)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme intercommunal pour les 15 à 20 prochaines années.

Début mai, s'est tenue à l'hôtel d'agglomération la réunion publique relative au Document d'Orientation Générale. Ce document est composé de 3 cartes relatives aux zones à urbaniser, aux modes de déplacements et à la préservation de la biodiversité. Cette étape est importante car les documents qui la composent ont une valeur juridique.

L'urbanisation future (densification des pôles gares, Quartier Bossut à Pontoise, Portes Jaunes à Saint Ouen l'Aumône, Linandes à Cergy, Mirapolis à Courdimanche ...) devra être facteur d'équilibre et respectueuse des habitants et de l'environnement. En matière de déplacement, le projet intègre le malencontreux bouclage de la Francilienne mais aussi le développement de Transports en Commun en Site Propre sur l'Hautil en direction de Cergy le Haut et en parallèle à la ligne A du RER. Il conviendrait pourtant de favoriser au sein de l'agglomération les déplacements en commun nord/sud. En matière de biodiversité, le projet favorise la réhabilitation de corridors écologiques permettant aux espèces de circuler. Si tout au long de la procédure SCOT les débats ont été intéressants, il conviendra pour l'agglomération et son président de passer aux actes, notamment en matière de politique énergétique par le développement d'énergie renouvelable et en matière de politique agricole par le développement de circuits courts de maraichage. Il ne faudra pas, non plus, oublier de développer de véritables relations avec les intercommunalités voisines (Parc Naturel du Vexin, Achères et Conflans ...).

**Retrouvez nos propositions sur le site**  
<http://www.valdoise.lesverts.fr/>

## Agenda 21 d'agglomération (suite)

Le plan d'action de l'agenda 21- Plan Climat Energie a le soutien des Verts. Certes, certaines orientations ne peuvent recueillir notre approbation (soutien à l'A104 ...) ou sont insuffisantes. Mais le compromis est acceptable.

Perfectible, ce plan a néanmoins le mérite de favoriser des approches transversales entre les diverses politiques publiques mises en œuvre par l'agglomération, de permettre la poursuite d'actions déjà initiées et d'en engager quelques nouvelles (comme par exemple en matière de transport la création d'une boutique services Vélo, l'édition d'un guide regroupant toutes les offres de transports alternatifs à la voiture ...), de retenir certaines actions que nous avons proposées dans notre contribution ou que nous avons tenté de mettre en œuvre lors du précédent mandat (création de structures du type maison de l'énergie ou ressourceries ...)

Enfin, dans le cadre d'une démarche d'amélioration ce plan gagnerait à définir des objectifs chiffrés sur certaines actions clés (% d'économies d'énergie visé ...), à anticiper davantage sur les évolutions technologiques et réglementaires à venir (en matière de construction à ne pas se limiter à être 1 ou 2 années seulement en avance sur la réglementation mais commencer à expérimenter des constructions en habitat passif ...)

## Reforme des retraites

Modernisons notre régime de retraite par répartition grâce à un financement équitable mettant à contribution les revenus du capital.

Allonger la durée de cotisation sans traiter la question du chômage n'aboutira qu'à plus de demandeurs d'emploi, à diminuer le montant des pensions, grevées par la décote appliquée à tous ceux qui n'auront pas atteint la durée nécessaire pour une retraite à taux plein. Dans un contexte d'allongement de la durée de vie, veut-on consacrer une part plus importante de la richesse nationale aux pensions des retraités ?

Créé en 1999 par la gauche, le fond de réserve destiné à assurer la pérennité du système reçoit annuellement un prélèvement de 2 % sur les revenus du patrimoine et de placement, et des dotations ponctuelles. Il est donc possible d'augmenter ses recettes.

Du fait de la multiplication des niches fiscales, les entreprises du CAC 40 ne paient que 8 % d'impôt sur les bénéfices en moyenne, contre 30 % pour les petites entreprises. Les banques qui ont bénéficié du soutien de l'État pendant la crise engrangent aujourd'hui des bénéfices considérables.

Ces revenus du capital doivent apporter une contribution plus importante. On pourrait mettre en œuvre un prélèvement exceptionnel sur ces bénéfices pour alimenter le fonds de réserve ! Les marges de manœuvre existent aussi du côté de l'épargne retraite (assurance-vie, Perco, Perp) qui bénéficie de larges exonérations fiscales. Les cotisations sur les stock-options ne s'élèvent qu'à 10 %.

La priorité est d'abord de mettre en œuvre des prélèvements ponctuels ou pérennes sur ces revenus pour alimenter ce fonds de réserve.

### *Que faire de l'épargne collective des retraites ?*

L'épargne ainsi collectée ne doit pas alimenter le casino-boursier. Mais être investie dans des projets écologiquement et socialement utiles pour faire face au défi climatique, pour améliorer la qualité de vie de tous, pour financer la rénovation thermique des bâtiments publics et privés et des équipements de production d'énergie solaire ou éolienne.

Les vieilles recettes de la droite (allongement de durée de cotisation et report de l'âge légal) ne feront que favoriser la retraite par capitalisation, qui soumet les pensions aux aléas du marché, à la financiarisation de l'économie et à la recherche d'un rendement à court terme.

## Nucléaire civil et militaire : NON !

A l'occasion de l'anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, les Verts ont dénoncé la relance du programme nucléaire par Nicolas SARKOZY, puis ont coorganisé un débat en faveur du désarmement à l'occasion des négociations du Traité de Non Prolifération à l'ONU.



**Les VERTS Cergy Pontoise 11, rue Alexandre Prachay 95300 PONTOISE**  
<http://www.valdoise.lesverts.fr/>

[les-verts.cergy-pontoise@orange.fr](mailto:les-verts.cergy-pontoise@orange.fr)